



L'ACTUALITÉ

4 442 PROPOSITIONS DE SIMPLIFICATIONS : ET MAINTENANT ?

Le rapport parlementaire sur les simplifications administratives a été remis au ministre de l'Économie et à la ministre déléguée aux entreprises dans la perspective de l'élaboration d'un projet de loi de simplification.

La grande consultation nationale destinée à recueillir les propositions de simplifications des entreprises a été dépouillée. Il en ressort 4 442 propositions déposées par près de 30 000 participants.

Ces participations montrent, s'il en était encore besoin, combien les attentes sont fortes ! surtout en ce qui concerne les procédures et démarches administratives qui, avec 32 % des propositions, arrivent en tête des demandes de simplifications. Le ras le bol apparaît clairement devant les documents et formulaires qui se répètent, les calculs trop complexes à opérer. La volonté de pouvoir tout faire en 1 clic sur les plateformes fait l'unanimité. La réglementation et les normes concentrent pour leur part 8 % des demandes. Leur empilement exaspère. Leur adaptation à la taille de l'entreprise est une demande forte.

La consultation révèle par ailleurs que l'administration est toujours aussi sourde, aussi peu attentive malgré la loi ESSOC qui visait à instaurer un dialogue basé sur la confiance entre les entreprises et l'administration. On n'y est pas ! La règle « dites -le nous en une fois »

n'est pas strictement appliquée alors qu'elle permet clairement de mettre fin aux formalités redondantes qui agacent tant les entreprises, à juste titre. Quant au dialogue, il devient particulièrement difficile quand l'administration est injoignable par téléphone ou quand le guichet unique en reste au stade du vœu pieu ! Que fera Bercy maintenant ?

Faudra-t-il batailler encore comme nous avons dû le faire en 2019 ? La loi PACTE avait alors été précédée d'une consultation qui avait donné lieu à 998 propositions dont seulement 31 avaient été retenues dans le projet de loi puis aucune dans le plan d'action... Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi cette fois-ci. Bruno Le Maire nous a confirmé, à la CAPEB et à l'U2P, qu'il faisait siennes nos pistes de solutions.

Telles qu'elles sont reprises dans le rapport parlementaire remis au ministre de l'Économie et à sa ministre déléguée aux entreprises, certaines mesures proposées sont réellement de nature à simplifier la vie des entreprises, en partie au moins. Il en va ainsi du remplacement de certaines autorisations par de simples déclarations qui feront gagner beaucoup de

temps à nos chefs d'entreprise. C'est aussi le cas, par exemple, de la dépenalisation des sanctions à l'encontre d'un chef d'entreprise dès lors que son manquement est caractérisé par la bonne foi. La réduction des délais de traitement des contentieux – notamment aux prud'hommes – est évidemment aussi une bonne mesure.

Mais le mieux est l'ennemi du bien et certaines orientations prises pourraient être plus néfastes que bénéfiques aux petites entreprises.

Ainsi, l'idée de permettre aux entreprises de moins de 5 ans et de moins de 50 salariés de déroger aux accords de branche en accord avec leurs salariés, n'est pas à retenir selon nous. Car, en effet, les conventions collectives de branche sont absolument indispensables pour organiser une profession, garantir des règles de concurrence loyales, et mutualiser les coûts en particulier pour les petites entreprises. Il est évident qu'autoriser des entreprises à s'exonérer de ces règles communes risque de mettre à mal l'ensemble de la vie conventionnelle et d'assécher les possibilités de financement rendues possibles par la mutualisation.

(Suite p. 4)

SOCIAL

VICTOIRE ! LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS DE SALARIÉS DES JUSQU'À DIX SALARIÉS ENFIN CLARIFIÉE !

L'arrêté de représentativité des organisations syndicales de salariés sur le champ des entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés a ENFIN été publié !

On rappellera ici que la CAPEB et les trois organisations de salariés majoritaires dans le bâtiment ont bataillé pendant 4 ans contre l'État pour obtenir la parution de cet arrêté de représentativité, sans lequel il était impossible de définir lesquelles pouvaient siéger à la table des négociations et, par conséquent, les accords conclus pour les entreprises de ce champ (soit

97 % des entreprises du bâtiment) se trouvaient exposés à des recours devant les tribunaux. La Cour administrative d'appel avait rendu un arrêt favorable à cette publication le 21 juillet 2023 enjoignant l'État à le publier. Malgré l'opposition du Medef et de la CPME, la Direction Générale du Travail a ainsi respecté la décision de justice en publiant cet arrêté le 3 mars dernier.



C'est une réelle victoire pour la CAPEB qui confirme la reconnaissance du champ des entreprises occupant jusqu'à de 10 salariés et pour le dialogue social sur ce champ car cet arrêté permettra de poursuivre de manière sécurisée les négociations sur ce périmètre de jusqu'à 10 salariés, périmètre sur lequel la CAPEB dispose d'un droit d'opposition majoritaire.

→ LE SCOOP INFO DE MARS : FOCUS SUR LES CHUTES DE HAUTEUR



Parce que les chutes de hauteur restent l'une des principales causes de mortalité dans le BTP et concernent tous les métiers sans exception, nous vous proposons un SCOOP INFO entièrement dédié au sujet.

Il s'agit de rappeler à nos chefs d'entreprise quelles sont les situations à risque et quelles sont, étape par étape, les mesures de prévention à prendre pour éviter les conséquences souvent dramatiques des chutes de hauteur.

Le SCOOP INFO renvoie vers tous les outils disponibles pour prévenir ces risques, et en particulier vers les mémos mis à disposition par l'IRIS-ST, vers des fiches pratiques (sur la vérification d'échafaudage fixe et roulant par exemple) et vers des fiches récapitulatives des formations obligatoires métier par métier.

Nous vous engageons à diffuser largement ce SCOOP INFO qui prend la forme d'une CPE à votre disposition ici et qui précède la campagne nationale que diffusera l'OPPBTB sur le sujet du 29 avril au 30 juin prochains. Il est complété par un dossier pratique réunissant les solutions proposées par nos partenaires sur le sujet.

▶ [À disposition également ici.](#)

MÉTIERS

→ LE SITE DES RENCONTRES DES MÉTIERS DU BÂTIMENT EST OUVERT !

Changement de nom, changement de site internet ! Les Journées Professionnelles de la Construction ont vécu et cèdent la place désormais aux Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB.

Le site internet dédié à cet événement <https://www.rencontres-des-metiers-du-batimentbycapeb.com/> a également été transformé afin de répondre pleinement aux objectifs de ces Rencontres : faire de cet événement un lieu incontournable, entièrement dédié aux artisans du bâtiment et où ces derniers pourront trouver des informations sur l'évolution de leurs métiers, et échanger avec celles et ceux qui contribuent à ces évolutions, notamment les fournisseurs de produits, matériaux et services. Le site internet des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB sera régulièrement alimenté avec les nouvelles informations disponibles.

S'y trouvent d'ores et déjà le programme de l'événement, la liste des exposants, toutes les informations pratiques liées à l'hébergement des participants ainsi que le programme du Club

partenaire Béranger Développement ouvert à l'ensemble des délégués qui souhaitent y participer.

Une rubrique réservée aux délégués permet à chacun d'entre eux de personnaliser son programme et sa venue à Bordeaux. Sont également en ligne, pour mémoire, la photothèque et le programme des Journées Professionnelles de la Construction de Lille.

Les visiteurs pourront s'y inscrire prochainement et bénéficier d'une entrée gratuite. Les Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB se tiendront au Palais 2 l'Atlantique à Bordeaux du 25 juin après-midi au 27 juin 2024. N'attendez pas, inscrivez-vous vite !



COMMUNICATION

FÉMINISATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE : LA CAPEB LANCE UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

À l'occasion de la Journée internationale des Droits des Femmes, ce vendredi 8 mars, la CAPEB mobilise toutes les femmes adhérentes pour les encourager à prendre des mandats au sein de ses instances.

Parce que le regard des femmes sur les métiers, sur le secteur, sur leur avenir est différent, parce qu'à ce titre elles peuvent contribuer utilement à notre syndicalisme, parce que nous avons tous besoin de nous nourrir de la vision des autres, la CAPEB se mobilise pour accueillir dans ses instances de gouvernance toutes les femmes prêtes à s'y investir. C'est tout le sens de la campagne de communication que la CAPEB lance aujourd'hui auprès des femmes chefs d'entreprise ou conjointes collaboratrices adhérentes.

Autour du slogan « Bâtir la mixité », cette campagne s'inscrit dans la volonté de désacraliser les mandats portés par celles et ceux qui représentent la CAPEB dans les différentes instances où elle est présente pour défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment. On rappellera ici que le Conseil d'Administration avait mandaté un groupe de travail pour dresser un état des lieux de ces représentations féminines et de formuler des propositions pour les multiplier. Piloté par Christophe Bellanger, trésorier confédéral, ce groupe de travail a mené une enquête au sein du Réseau qui avait confirmé que, si la féminisation des instances est une évidence, elle est malheureusement très insuffisante, et que si les femmes – notamment les responsables de CDFA – sont généralement autour de la table du Conseil d'Administration, elles n'ont pas toutes une voix délibérative. Pourtant, la même enquête avait révélé que, très

majoritairement, les femmes, tout autant que les hommes, peuvent accéder indifféremment aux postes à pourvoir. Seulement voilà, cette enquête nous a aussi appris que l'héritage culturel et social agit toujours en défaveur des femmes qui demeurent victimes de stéréotypes, que les femmes hésitent à s'engager par crainte de ne pas être suffisamment disponibles et par manque de confiance en elles, par crainte de ne pas être légitimes, beaucoup d'entre elles vivant « dans l'ombre » de leurs maris. Il était nécessaire d'agir pour lever ces freins évidemment infondés. Et c'est la raison pour laquelle la CAPEB a choisi de s'adresser directement aux femmes adhérentes en leur montrant des exemples très concrets qui illustrent qu'une femme peut s'engager dans le syndicalisme et prendre des responsabilités, y compris au plus haut niveau, et bien conjuguer cela avec sa vie personnelle.

Le cas des 6 femmes membres du Conseil d'Administration confédéral a ainsi été mis en évidence au travers d'affiches : Corine Postel, Première vice-présidente confédérale, Cécile Beaudonnat, Présidente de la CNFA, Laure Vial, Secrétaire du Bureau confédéral et cheffe de file Compétences et Formation, Cécile Melaine, Déléguée de la 1^{ère} Circonscription élective (Centre Val-de-Loire Ile-de-France), Christelle Rozier, Déléguée de la 8^{ème} Circonscription



**ELLES SIÈGENT
AUX INSTANCES
DE LA CAPEB.**

**ET SI VOUS FAISIEZ
COMME ELLES ?**



**BÂTIR
LA MIXITÉ**

élective (Auvergne Rhône-Alpes), et Nathalie Bergère, membre élue à titre individuel.

Ces affiches, personnalisables sur le plan départemental et régional, sont doublées d'un film recueillant le témoignage de 6 femmes élues dans les instances départementales : Sandrine Mesnil, Présidente de la CAPEB Manche, Virginie Chevallier, Présidente de la CAPEB Ile-et-Vilaine, Angélique Rodrigues, Vice-Présidente de la CAPEB Puy-de-Dôme, Ghania Caidi, Présidente de la CDFA de l'Ain, Mélanie Rodot, Présidente de la CDFA Côte d'Or et Magali Pélissier, élue CAPEB/U2P Région AURA.

Toutes ont témoigné que s'investir à la CAPEB, pour l'artisanat du Bâtiment, c'est possible, c'est enthousiasmant et c'est personnellement gratifiant. « La campagne « Bâtir la mixité » correspond en tout point à nos valeurs et s'inscrit parfaitement dans la continuité de notre slogan « plus fort ensemble ». Elle a, évidemment, vocation à vivre bien toute l'année, bien au-delà de la seule journée des droits de la femme.

[▶ Tous les détails sur ARTUR.](#)

ÉCONOMIE



→ FACTURES D'ÉNERGIE : LA CHECKLIST EST À JOUR

Au plus fort de la crise énergétique, l'an dernier, un comité de suivi avait été mis en place sous l'égide du Médiateur des entreprises avec les représentants des grands fournisseurs et ceux des organisations professionnelles dont l'U2P.

Outre des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises, ce comité avait mis au point une checklist permettant aux chefs d'entreprise de faire le point sur sa propre situation au regard de son fournisseur d'énergie.

« 10 questions à se poser sur son contrat et sa facture » font le tour du sujet pour les aider à prendre les bonnes décisions au regard de leur contrat de fourniture énergétique, des prix, des aides et des possibilités de médiation. Cette liste a été mise à jour.

[▶ Elle est à votre disposition ici.](#)



RÉSEAU / DÉPLACEMENT

La semaine dernière, le Président confédéral était à la CAPEB Réunion qui organisait un colloque sur la génération Z et qui remettait les prix de son concours « les truelles d'or ». Une occasion d'échanger avec ces jeunes mais également de rencontrer les élus et représentants politiques locaux : le Préfet, le Président du Conseil départemental de Saint Denis, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et le Président de la Chambre des Métiers, notamment. Le Président confédéral a également profité de son déplacement pour faire une visio avec l'ensemble des CAPEB ultramarines.



PARITARISME

Les négociations sur le Pacte de la vie au travail se poursuivent. Elles ont été précédées mardi d'une réunion bilatérale avec la CFE-CGC.

RÉSEAU / CNAGS

Mardi après-midi et mercredi, Jean-Christophe Repon présidait la CNAGS préparatoire à l'Assemblée générale au cours de laquelle les projets de résolution ont été examinés et amendés. À la suite de la consultation du Réseau sur les questions d'actualité à

aborder en priorité, ont été portés au débat les dispositifs liés à la rénovation énergétique (MPR, CEE, RGE), les perspectives d'activité, les congés payés et la représentativité. La CNAGS a également été l'occasion de faire un point d'avancement du Plan de transformation CAP CAPEB et plus particulièrement de deux chantiers : la réforme de la CNAGS d'une part et la présence de la CAPEB sur les réseaux sociaux d'autre part. Enfin, le plan d'action et de communication sur la féminisation des instances de la CAPEB a été présenté aux participants.

CAP CAPEB

Le comité de pilotage du plan de transformation CAP CAPEB s'est réuni jeudi matin pour dresser un état des lieux des travaux menés dans le cadre de ce plan. En l'occurrence, 6 chantiers ont déjà été clôturés, 17 sont en cours, 8 sont à lancer et 3 seront reconfigurés.

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se tenait jeudi tout d'abord pour faire un point sur les négociations en cours concernant le pacte de la vie au travail, mais également pour évoquer la dernière rencontre avec la ministre déléguée en charge des entreprises et pour examiner le rapport des parlementaires qui avaient été chargés de suivre la consultation nationale sur les simplifications. La visibilité des propositions de l'U2P dans le cadre des élections européennes, le projet de regroupement du FAFCEA avec le FIFPL et les élections dans les TPE en 2024 étaient également à l'ordre du jour.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral devait se réunir ce vendredi 8 mars pour une grosse matinée de travail au cours de laquelle un retour devait être fait sur les débats de la CNAGS ainsi qu'un point sur la stratégie de la CAPEB au regard des différents sujets : GNR, MPR, RGE, simplifications, etc. Le Bureau devait également examiner les comptes de la Confédération, déterminer les actions de lobbying et d'influence à conduire et faire un point sur la préparation de l'Assemblée générale et du congrès.

GOVERNEMENT

Ce vendredi 8 mars les deux ministres Christophe Béchu (Transition écologique) et Guillaume Kasbarian (Logement) avaient invité le Président de la CAPEB et son homologue de la FFB, comme ils s'y étaient engagés à l'issue de leur réunion du 15 février. Nous attendons beaucoup de cette nouvelle rencontre au cours de laquelle les ministres pourraient annoncer des dispositions que nous appelons de nos vœux depuis des mois. Nous y reviendrons évidemment dans notre prochain numéro.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Autrement dit les petites entreprises seraient les premières victimes d'une mesure sensée libérer leur potentiel. Il serait par ailleurs incohérent, au moment où le Gouvernement demande aux branches professionnelles de fournir des efforts en matière salariale, d'affaiblir celles-ci par une mesure qui remet en cause leur utilité.

Autre mesure qui suscite notre inquiétude : le relèvement des seuils de 11, 50 et 250 salariés correspondant à différentes obligations. L'idée paraît séduisante compte tenu de sa simplicité mais elle peut conduire à nier les spécificités des petites entreprises et finalement à alourdir leurs charges et leurs obligations.

En tout état de cause, il nous paraît essentiel qu'aucune décision en ce sens ne puisse être

prise sans concertation préalable avec nos représentants.

A contrario, certaines mesures de bon aloi semblent ne pas être reprises par l'État ce qui est surprenant. C'est le cas, en particulier, de la mise en place d'un test TPE-PME impliquant les entreprises dans la création des lois. Or, cette mesure indispensable ne figure pas parmi les 14 propositions formulées dans le rapport « Rendre des heures aux Français ». Nous demandons au gouvernement de l'intégrer au projet de loi de simplification à venir.

Dans la perspective de ce projet de loi, nous restons extrêmement vigilants afin que les entreprises artisanales que nous représentons soient entendues et que leur vie quotidienne soit simplifiée réellement, concrètement.

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT EN NORMANDIE



Florian Leclercq a été élu Président de la CAPEB Normandie lors du Conseil d'Administration de cette dernière le 27 février.

Le nouveau Président est âgé de 38 ans.

Il dirige une entreprise de rénovation énergétique des bâtiments depuis 10 ans dans le secteur d'Alençon dans l'Orne et emploie 8 salariés.

